

# Bâtir et entretenir ses Restanques en Pierre Sèche



**Pré-requis :** aucun

**Durée et rythme :** 21 heures,  
3 jours

**Dates :** Du lundi 30 mars au  
mercredi 1er avril 2026

**Horaires :** de 9h00 à 17h00

**Lieu :** Le Tholonet

**Tarifs :** Agriculteurs : Pris en  
charge par Vivéa

Salariés, particuliers : 275 € H.T./  
jour soit 825 € H.T. au total  
(990.00 € TTC)

**Contact référent handicap :**

Christèle Colliot  
[contact@ecomur.fr](mailto:contact@ecomur.fr)

Responsable de stage  
Christèle COLLIOT, Agronome  
Agro&Co EcoMur

Formateur :  
Albert PORRI, Murailler  
FF.P.S.

Inscription :  
Christèle COLLIOT  
Portable 06 70 53 80 52  
E mail : [contact@ecomur.fr](mailto:contact@ecomur.fr)

## PROGRAMME DE FORMATION

**Vous êtes agriculteur, agricultrice, propriétaire ou gestionnaire de terrain avec des restanques. Certains murs de soutènement en pierre sèche montrent des signes de dégradation ou des risques d'éboulement ?**

Vous pourrez identifier les enjeux liés à leur restauration, leurs atouts, leurs fonctions et les services écosytémiques rendus au bénéfice de vos pratiques agro-écologiques et de jardinage. Vous pourrez mettre en oeuvre les techniques pour entretenir, restaurer ou reconstruire ces ouvrages selon les règles de l'art.

### Objectifs :

- **Identifier les fonctions des restanques et les enjeux de leur restauration**
- **Mettre en oeuvre les techniques de construction dans les règles de l'art**

### Programme :

- L'histoire de la structuration de la filière Pierre Sèche et les liens avec l'agriculture
- La description des ouvrages existants et leurs rôles
- Les contraintes et avantages de la culture en terrasses et des soutènements.
- Le fonctionnement hydrologique et la gestion des eaux de ruissellement et la protection contre l'érosion des sols
- Les principes constructifs et d'entretien des Murs Poids
- Les Pierres et la préparation du chantier (fouille, dégagement)
- Les outils et la petite taille, le repérage visuel et manuel
- le tri des pierres, leur déplacement et leur emplacement
- Le fondement du mur, les principes d'assemblage et de calage
- Les défauts à éviter, l'identification des pathologies
- Le couronnement, techniques et mise en oeuvre
- Les externalités positives et les fonctions d'usage avec les pratiques agro-écologiques

**Modalités pédagogiques :** Exposés . Echanges collectifs .  
Démonstration . Chantier pratique accompagné . Livret de formation

**Evaluation des acquis :** un entretien individuel à l'issue du chantier pratique complété des observations sur l'ensemble du stage permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs de formation. Suite à votre réussite, une attestation de formation vous sera remise.

# Bulletin d'inscription

## ENTREPRISE

Raison Sociale : .....

Siret : .....Contact Entreprise : .....

Téléphone : .....E-mail : .....

Bulletin d'inscription valant convention ou contrat de formation simplifiée professionnelle (art. L.6353-3 à 6353-7 du Code du Travail). Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 237 00 13 auprès du préfet de Région Provence-Alpes-Cote d'Azur (Art. R 6351-6 du Code du travail).

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des tarifs en page 1 et des conditions générales de vente en page 3 ainsi que du règlement intérieur.

**Prénom, Nom, Fonction du signataire (employeur si salarié.e) :**

.....

**Signature :**

## PARTICIPANT

Prénom et Nom : .....

Nom de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

Téléphone : .....E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : .....

Statut : .....Profession : .....

Attentes vis à vis du programme ou de l'accessibilité :

.....  
.....  
.....

Consentement droit à l'image : Au cours du stage, des images seront prises puis utilisées dans le livret pédagogique et dans la communication externe pour annoncer les stages suivants. En m'inscrivant je consens à l'utilisation des images en situation de stage. Si je désire m'opposer je le signale ici :

### A retourner à

**Christèle COLLIOT**

[contact@ecomur.fr](mailto:contact@ecomur.fr)

Tel 06 70 53 80 52

Agro&Co SAS - CS 2000 €

Siret 94145177500014

Les Grives, 423 Chemin noir

Les Pinchinats

13100 Aix-en-Provence

Christèle Colliot, Dirigeante

# Conditions Générale de Vente

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute inscription à une formation proposée par EcoMur d'**Agro&Co SAS au capital social de 2000 € soumise à T.V.A.** Ces formations entrent dans la catégorie « Actions de formation » définie à l'article 6313-1 du Code du travail et peuvent se dérouler en présentiel, en distanciel ou en situation de travail. Leur durée, rythme et modalités pédagogiques sont spécifiés dans les programmes correspondants.

## Modalités d'inscription et justificatifs

L'inscription à une formation est nominative et constitue une commande ferme. Pour être valide, elle doit être réalisée au plus tard **deux semaines avant le début de la formation** via l'envoi du bulletin d'inscription signé, valant contrat ou convention.

Une **convocation** est envoyée **12 jours avant le début du stage** et vaut validation de l'inscription sous réserve de réception du règlement. Une attestation de formation est remise aux participants à l'issue du stage, ainsi qu'un certificat de réalisation sur demande pour les employeurs.

En cas de formation en partie à distance, une **attestation d'assiduité** sera établie et remise au participant et à son employeur le cas échéant.

## 3. Publics concernés

Les formations sont ouvertes aux publics suivants :

- Chefs d'exploitation non salariés agricoles, ou d'entreprises du paysage, du bâtiment, ainsi que les conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires
- Salariés d'exploitations, de coopératives ou autres structures agricoles, d'entreprises du paysage, du bâtiment
- Architectes, Chefs de service, agents ou élu.e.s des collectivités, techniciens
- Autres publics sur demande spécifique

Toute personne en situation de **handicap nécessitant un aménagement spécifique** est invitée à nous en informer au moment de l'inscription.

## 4. Conditions financières et prise en charge

### 4.1. Contributeurs VIVEA

- Contribution stagiaire : en fonction des formations elle peut s'élever jusqu'à **70 € H.T. par jour**.
- Le plafond annuel de prise en charge par VIVEA est fixé à **2 000 €**. Au-delà, le participant doit s'acquitter de la différence.
- Sans prise en charge VIVEA, la formation sera facturée **au tarif autres publics**

### 4.2. Salariés et demandeurs d'emploi

- Si la formation est prise en charge par un OPCO, le bulletin d'inscription doit être transmis **au moins 3 semaines avant le démarrage du stage**
- Sans conventionnement, ou en cas de non-respect des démarches administratives, les frais sont à la charge de l'employeur au tarif indiqué sur le programme.

### 4.3. Autres publics

Les formations sont facturées au tarif indiqué sur le programme

### 4.4. Autres dispositifs de financement

Pour les autres dispositifs de financement, un accompagnement à la prise en charge permettra d'élaborer un dossier de prise en charge et d'anticiper les demandes spécifiques pour chaque justificatif. Ce service sera facturé au tarif de **50 € H.T. par dossier, ou 150 € H.T. par stage organisé en intra**. Ces frais pour les dossiers de prise en charge s'ajouteront au frais de participation à la formation et seront à la charge de l'entreprise ou du participant.

Les frais de formation sont à régler par **chèque** ou **virement bancaire à l'ordre d'Agro&Co**. Les frais de repas, déplacement et hébergement restent à la charge des participants.

## 5. Horaires des formations

Sauf mention contraire, les formations se déroulent de **9h00 à 17h00** (7 heures/jour).

## 6. Annulation, report et interruption de stage

Agro&Co se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de nombre insuffisant de participants ou pour toute autre raison justifiée. Les participants seront informés dans les meilleurs délais. En cas d'annulation, un remboursement intégral sera effectué

En cas d'annulation par l'Entreprise bénéficiaire :

- Plus de 15 jours avant la formation : sans frais
- Moins de 15 jours avant la formation : 50% du montant dû
- Moins de 7 jours avant la formation : 100% du montant dû

## 7. Litiges

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera porté devant le **tribunal compétent d'Aix-en-Provence**

Pour toute question, [contact@ecomur.fr](mailto:contact@ecomur.fr)

# Positionnement et attentes

Afin d'adapter nos formations aux plus proche de vos attentes, nous vous prions de bien vouloir prendre le temps de nous partager vos intérêts, votre situation et vos objectifs.

1) Comment évaluez-vous votre connaissance et votre maîtrise de la technique Pierre Sèche ?

*Entourez et précisez : j'ai déjà suivi un stage 2 ; recueilli des informations 1; appris par moi-même 3*

0    1    2    3

Complément : .....

2) A quel niveau se situent vos projets et vos problématiques dans votre situation ?

*Entourez et précisez : je me renseigne 0 ; je réfléchis à restaurer 20 ml 2; je développe mon expertise 3*

0    1    2    3

Projet : .....

3) Considérez-vous que vous avez besoin d'adaptation pour valoriser au mieux le stage ?

0    1    2    3

*Entourez si nécessaire et précisez les adaptations souhaitées ou contactez-nous à [contact@ecomur.fr](mailto:contact@ecomur.fr)*

Adaptation : .....

4) Quels sont les parties du programme que vous souhaitez approfondir en priorité ?

*Numérotez du PLUS important = 3 au MOINS important = 0*

Les liens Agriculture / Pierre Sèche

Les techniques des murs de soutènement en Pierre Sèche - Théorie

Les calculs pour dimensionner et préparer le chantier

La mise en oeuvre de la technique

5) Tout complément sur vos motivations ou vos contraintes pour participer cette formation :

Motivation : .....

Contrainte : .....

Note complémentaire : .....

Nous vous remercions pour votre retour.

